

## EXTRAIT

du registre des délibérations du

### Syndicat Mixte du Pays Vesoul-Val de Saône

L'an deux mille vingt et un, le 4 du mois de février, le Comité Syndical du Pays Vesoul – Val de Saône s'est tenu à 18h00, salle du Conseil de la Mairie de Vesoul, après convocations légales adressées aux membres le 27 janvier 2021.

Date d'affichage :

10 février 2021

Nombre de membres : 21

Nombre de membres votants : **13 + 2 pouvoirs**

Sous la présidence de Carmen FRIQUET

*A été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr MILLERAND Jean-Jacques.*

**Membres titulaires présents**

Mr CAVAGNAC Loïc, Mr EMANN Pierre, Mme FRIQUET Carmen, Mme GARRET Claudine, Mr GAUDINET Bernard, Mr GERARD Frédéric, Mr GORCY Pierre, Mr LALLEMAND Jérôme, Mme MANIERE Sylvie, Mr MILLERAND Jean-Jacques, Mr MOLLIARD Romain, Mr RACLOT Loïc, Mr VIEILLE Serge.

**Membres titulaires excusés**

Mme ABRANT-GRANGIRARD Sandrine, Mr BERTIN Jean-Marie, Mr CHAUDOT Olivier, Mme DUPRE Marie-Pierre représentée par Mr GAUDINET Bernard, Mr EPLE Hervé, Mme MARTIN Marie-Line, Mr TARY Christophe représenté par Mr MILLERAND Jean-Jacques, Mme VIDBERG Katia.

**Membres suppléants présents**

Mr CHEVALLIER David, Mr DROUHARD Jean, Mr KALANQUIN Jean-Paul, Mr NACCARATO Giuliano, Mme ZELFA Sabrina.

**Membres suppléants excusés**

Mr ADREY Jean-Michel, Mr BARASSI Fabrice, Mme BILICHTIN Lydie, Mr COUSIN Gérard, Mr DESROCHES Jean-Louis, Mr DUARTE Alexis, Mr FRECHIN Éric, Mr JOUQUELET Marc, Mme LITZLER Christine, Mr MERCIER François, Mr MINIC Matthieu, Mme PERCEVAL Emmanuelle, Mr PIERRE Didier, Mr PINI Stéphane, Mme PRUNIAUX Josiane, Mr TISSERAND Franck.

**Membres consultatifs présents**

**Membres consultatifs excusés**

Mme ARNOULD Isabelle, Mme BONNARD Corinne, Mr BURGHARD Frédéric, Mme COUTHERUT Sylvie, Mme FLEUROT Sabrina, Mme HAENEL Valérie, Mr JUIF Raoul, Mr MARIOT Jean-Paul, Mr MORLOT Robert, Mr PELLETERET Gérard, Mr PULICANI Hervé, Mr RIETMANN Olivier, Mme RIGOLOT Christelle, Mr SEGUIN Laurent, Mr THOMASSIN Benoît.



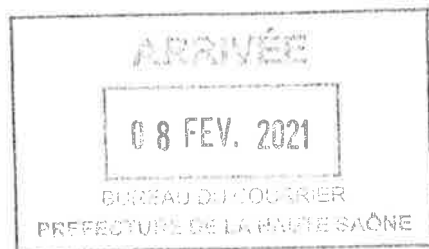
### **EXAMEN DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2021**

Les orientations budgétaires présentées en annexe et discutées en séance du Comité Syndical, mettent en évidence les priorités et les moyens à définir pour l'année 2021, à partir du travail réalisé au cours des douze derniers mois et des éléments de contexte qui s'imposent au Pays.

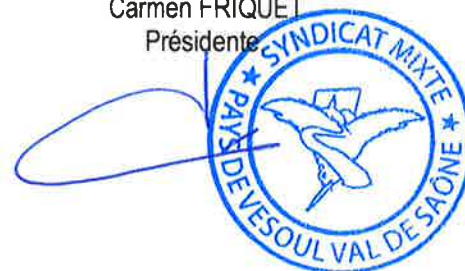
L'exposé entendu, le Comité syndical

- **PREND ACTE des orientations budgétaires débattues.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre tous les membres présents,



Carmen FRIQUET  
Présidente





## Débat d'Orientations Budgétaires

**Année 2021**



Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires du Pays Vesoul-Val de Saône et d'informer sur sa situation économique et financière, afin d'éclairer les choix des élus.

Le DOB est inscrit dans La Loi ATR du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, sous le titre II « de la démocratie locale », chapitre 1<sup>er</sup> « de l'information des habitants sur les affaires locales » et mis en application par les articles L.2312, L.3312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Loi NOTRe du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a apporté des modifications par son article 107 « Amélioration de la transparence financière », notamment :

- ↳ le DOB des EPCI doit être obligatoirement transmis aux membres qui le constituent,
- ↳ le DOB doit faire l'objet d'une publication,
- ↳ le rapport comporte la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et avantage en nature et du temps de travail.



Le débat est l'occasion de rappeler les **engagements pris par le Pays** et de poser le **cadre des missions à venir**.

Les orientations budgétaires présentées ci-après mettent en évidence les priorités et les moyens à définir pour 2021, à partir du travail réalisé au cours des 12 derniers mois.

## 1.- Les finances du Pays

### ◆ L'évolution budgétaire

Section de fonctionnement – Dépenses par grandes masses – en euros					
Chapitre	Description	Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	DOB 2021
011	Charges à caractère général	143 133.44	253 000.00	60 087.37	350 000.00
012	Charges de personnel	302 290.98	340 000.00	309 993.12	365 000.00
014	Atténuation de produits		1 000.00		1 000.00
65	Autres charges de gestion courante	26 053.34	31 050.00	29 804.71	34 000.00
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles	41.63	501 500.00		349 600.00
022	Dépenses imprévues		1 450.00		1 500.00
023	Virement à la section d'investissement		1 000.00		1 000.00
042	Opérations d'ordre entre section	26 750.09	21 000.00	20 950.93	22 900.00
<b>TOTAL</b>		<b>498 269.48</b>	<b>1 150 000.00</b>	<b>420 836.13</b>	<b>1 125 000.00</b>

Sous réserve du compte administratif 2020, les résultats à la clôture de l'exercice font apparaître un excédent de fonctionnement de l'ordre de 175 010 €, contre 443 985 € en 2019.

Cet excédent se justifie par le reversement final d'un montant de 124 595 € effectué par le SIED 70 dans le cadre du programme CEE-TEPCV. Les reversements se sont déroulés sur trois exercices budgétaires, pour un montant total d'un peu plus de 635 000 €.

Hors cette recette exceptionnelle, les résultats à la clôture de l'exercice 2020 font apparaître un excédent de fonctionnement de l'ordre de 50 000 €.

Il est à noter que les dépenses de fonctionnement ont diminué de 15% environ entre 2019 et 2020, soit 77 440 €, notamment en raison de l'achèvement des missions d'animation en cours : étude « attractivité », plan d'actions du PC(A)ET... et également de la crise sanitaire qui a retardé le renouvellement électoral du Pays et ainsi le lancement de nouveaux projets.

Dans le même temps, les dépenses de personnel connaissent une légère augmentation de l'ordre de 2.5%, soit 7 700 € environ, qui s'explique par l'arrivée d'un agent en mars dernier, alors même qu'un agent avait quitté le Pays en août 2019.

En matière de rémunération, les projections pour 2021 sont établies en fonction de l'évolution envisagée de la gestion des ressources humaines, dont le recrutement de chargé(e)s de mission en remplacement d'un congé maternité et en renfort d'activité selon les nouvelles missions qui se profilent et du déroulement de carrière des agents titulaires.

A noter également la poursuite du reclassement au 1<sup>er</sup> janvier 2021, liés au PPCR - Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.

Fin d'année 2019, le Pays avait envisagé de créer « un fonds de la transition énergétique et écologique », afin de redistribuer sous forme de subventions, l'excédent du dispositif CEE-TEPCV ainsi collecté.

Or, les statuts ne le permettent pas, malgré des recherches effectuées auprès de l'Etat : Préfecture, DREAL et Trésor Public.

Ainsi, cet excédent va servir à l'autofinancement d'opérations d'animation territoriale menées par le Pays au bénéfice de ses EPCI, communes et tout autre public cible dans les champ investis : transition écologique et énergétique, mobilité, urbanisme durable, santé...

Enfin, il est précisé que le Pays effectue les opérations comptables de rattachement des charges à l'exercice.

Section de fonctionnement – Recettes par grandes masses – en euros					
Chapitre	Description	Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	DOB 2021
002	Excédent antérieur reporté	173 650.49	616 635.00	616 637.12	790 650.00
013	Atténuation de charges	2 141.62	1 500.00	18 391.97	1 500.00
70	Produits des services		100.00		100.00
74	Dotations et participations	425 114.01	448 315.00	450 622.42	330 000.00
75	Produits divers de gestion courante	1.00	50.00		255.00
77	Produits exceptionnels	503 447.37	80 100.00	124 595.29	255.00
042	Opérations d'ordre entre section	11 552.11	3 300.00	2 240.00	2 240.00
<b>TOTAL</b>		<b>1 115 906.60</b>	<b>1 150 000.00</b>	<b>1 212 486.80</b>	<b>1 125 000.00</b>

Sous réserve du compte administratif 2020, l'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice est estimé à 791 650 €, contre 617 635 € en 2020, soit une augmentation de l'ordre de 28%, ce qui représente 174 015 €.

Hors report de l'excédent de l'année 2020, les recettes de fonctionnement diminuent d'environ 346 000 €, soit près de 37% entre 2019 et 2020, en raison de l'achèvement du reversement des excédents du dispositif CEE-TEPCV évoqué plus haut.

Un premier versement LEADER a été perçu au titre de l'animation du programme sur les années 2015 à 2017 pour un montant de plus de 75 175 €.

Malgré tout, il est à noter que le décalage temporel du versement des financements LEADER persiste et qu'à ce jour le montant attendu sur la période 2018 à 2020 est de l'ordre de 234 000 € au titre de l'ingénierie. L'aide sollicitée au titre de 2021 s'élève à 82 500 €.

Au titre des deux opérations : « étude attractivité » et « osez Jussey ! », dont le Pays est maître d'ouvrage, ce sont respectivement 36 755 € et 5 590 € qui sont attendus.

Globalement, en fin d'année 2020, le Pays attend plus de 276 000 € de subventions LEADER.

A noter également que l'opération intitulée « spectacle Manger », réalisée en 2019, initialement déposée auprès de LEADER a été transférée sur des crédits régionaux pour un montant de subvention perçue de 7 185 € environ.

Enfin, il est rappelé que le Pays effectue les opérations comptables de rattachement des produits à l'exercice.

Les recettes prévisionnelles de 2021 sont donc constituées de la contribution attendue de la part des EPCI membres du Pays, du paiement de la prestation ADS par les communes adhérentes, ainsi que de l'estimation des subventions sollicitées auprès des partenaires institutionnels en vue du soutien des postes d'ingénierie et des actions menées.

Section d'investissement – Dépenses par grandes masses – en euros					
Chapitre	Description	Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	DOB 2021
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	11 949.60	64 485.00	314.90	95 000.00
21	Immobilisations corporelles		20 000.00	11 978.40	5 000.00
020	Dépenses imprévues		6 000.00		860.00
040	Opérations d'ordre entre section	11 552.11	3 300.00	2 240.00	2 240.00
041	Opérations patrimoniales				
<b>TOTAL</b>		<b>23 501.71</b>	<b>93 785.00</b>	<b>14 533.30</b>	<b>103 100.00</b>

Sous réserve du compte administratif 2020, les résultats à la clôture de l'exercice font apparaître un excédent d'investissement de l'ordre de 7 415 €.

En 2020, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 11 290 € environ et sont consacrées à l'acquisition de mobilier et au renouvellement d'une partie du matériel informatique.

A noter qu'il n'y a aucun reste à réaliser en dépense d'investissement à reporter en 2021.

Section d'investissement – Recettes par grandes masses – en euros					
Chapitre	Description	Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	DOB 2021
001	Excédent antérieur reporté	62 089.32	70 785.00	70 785.70	78 200.00
1068	Affectation du résultat	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00
10	Dotations et fonds divers	4 448.00			
13	Subventions d'investissement				
021	Virement à la section d'investissement		1 000.00		1 000.00
040	Opération d'ordre entre section	26 750.09	21 000.00	20 950.93	22 900.00
041	Opérations patrimoniales				
<b>TOTAL</b>		<b>94 287.41</b>	<b>93 785.00</b>	<b>92 736.63</b>	<b>103 100.00</b>

Sous réserve du compte administratif, la section d'investissement présente un excédent estimé à 78 200 € à la clôture de l'exercice, y compris l'affectation du résultat 2019 à hauteur de 1 000 €.

Il n'y a aucune recette réelle d'investissement au cours de l'année 2020.

Il est à noter qu'il n'y a pas de reste à réaliser en recette d'investissement à reporter en 2021.

◆ **Les contributions des EPCI**

Le Pays Vesoul-Val de Saône a bénéficié en 2020 d'une contribution des EPCI d'un montant de **256 982 €**, qui correspond à une cotisation à hauteur de 3,40€/habitants.

Pour l'année 2021, au regard du contexte de crise sanitaire et de la mobilisation des EPCI pour contribuer au soutien de l'économie locale, il est proposé, à titre exceptionnel, de construire le budget sur la base d'un **montant de cotisation diminué de moitié, soit à 1,70€/habitant**.

La contribution des EPCI est donc établie comme suit :

	Habitants		Contribution – en €	
	2020	2021	2020	2021
C Agglomération de Vesoul	33 484	33 402	113 845.60	56 783.40
CC du Triangle Vert	11 253	11 249	38 260.20	19 123.30
CC Terres de Saône	13 562	13 426	46 110.80	22 824.20
CC des Hauts du Val de Saône	8 843	8 721	30 066.20	14 825.70
CC des Combes	7 827	7 768	26 611.80	13 205.60
<b>TOTAL :</b>	<b>74 969</b>	<b>74 566</b>	<b>254 894.60</b>	<b>126 762.20</b>

Source : INSEE / 2020

Il est à noter que le territoire du Pays connaît une perte de 403 habitants entre 2020 et 2019, ce qui entrainerait une diminution des recettes correspondantes d'un montant de 1 370.20 €, à niveau égal de cotisation.

◆ **Le financement des postes**

En 2020, le financement des postes des agents du Pays s'est décliné comme suit :

→ **« PCAET » :**

- aide région 45.15% / 0.8 ETP
- aide LEADER 80% / 0.2 ETP
- autofinancement / 1 ETP

→ **« Thématique santé » :**

- aide région à 30% / 0.6 ETP
- aide ARS à 50% / 0.6 ETP
- aide LEADER à 80% / 0.4 ETP
- autofinancement / 1 ETP

→ **« Planification urbaine - SCoT » :**

- aide région à 45.15% / 1 ETP
- autofinancement / 1 ETP

→ **« Droits des sols » :**

- participation communes / 0.55 ETP
- ~~autofinancement / 1 ETP~~

→ **« Animation LEADER » :**

- aide LEADER à 80% / 1 ETP
- autofinancement / 1 ETP

→ **« Secrétaire-Comptable / Gestion LEADER » :**

- aide LEADER à 80% / 0.20 ETP
- autofinancement / 1 ETP

→ **« Ingénierie/direction » :**

- aide LEADER à 80% / 0.20 ETP
- autofinancement / 1 ETP

Les dépenses éligibles sont les salaires chargés, les frais de déplacements, les frais de formations et de colloques et également les frais de communication et de sensibilisation selon les missions.

En 2020, les dépenses totales de rémunération du personnel ont été de l'ordre de 295 770 €, financées à hauteur de 50 000 €, via les partenaires institutionnels : CRBFC et ARS, ainsi que les communes adhérentes à l'ADS pour 24 670 €, soit 25% au total.

Pour 2020, le montant sollicité au titre de l'animation/gestion LEADER est de l'ordre de 72 050 €, ce qui porte le financement des dépenses totales de rémunération du personnel à 53%.

Il convient de rappeler l'arrivée d'un chargé de mission au 1<sup>er</sup> mars 2020, affecté en majeure partie à l'animation de la thématique climat-énergie-transitions : PCAET, contrat de transition écologique et Ateliers des territoires, alors que la mission dédiée à l'attractivité est restée secondaire en raison du contexte sanitaire.

La crise n'a eu aucun impact sur la masse salariale puisque les rémunérations ont été maintenues aux agents, confinés, en télétravail ou autre situation. Il est également à souligner que les financeurs ont maintenu les subventions allouées à l'ingénierie des postes.

Globalement, le montant prévisionnel du reste à charge pour le Pays s'élève à 149 050 €, soit 47% environ.

Pour mémoire, le Pays est en attente de l'attribution/versement des aides 2018/2020, au titre de l'animation du programme de fonds européens LEADER, à hauteur de 276 000 €.

En 2021, le financement des moyens d'ingénierie du Pays sera recherché à l'identique auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne/Franche-Comté, de l'ARS et de l'Europe via LEADER.

Il est à noter que la mission liée à l'instruction des autorisations d'urbanisme est répartie sur 3 postes existants.

Les dépenses prévisionnelles totales de rémunération du personnel sont de l'ordre de 415 000 €, avec deux recrutements à effectuer en cours d'année.

Les financements habituels attendus sont estimés à 80 000 €, via les partenaires institutionnels : Etat, CRBFC et ARS, ainsi que les communes adhérentes à l'ADS, mais dont le montant varie selon le nombre d'actes déposés.

Pour 2021, le montant attendu au titre de l'animation/gestion LEADER est de l'ordre de 82 500 €.

Les subventions allouées aux deux recrutements envisagés ne figurent pas dans les données chiffrées indiquées ci-dessus.

Dans l'état actuel de l'équipe, le montant prévisionnel du reste à charge pour le Pays s'élève à 137 500 €, soit 45% environ.

L'équipe connaît une évolution en termes de ressources humaines et selon les besoins ponctuels de renfort en fonction de l'accroissement de l'activité, le Pays recrutera des agents contractuels en CDD.

A noter que la mutualisation des moyens d'ingénierie internes à la structure est une priorité.

## **2.- La poursuite des engagements pris par le Pays et le cadre des missions à venir**

Pour 2021, le Syndicat Mixte du Pays Vesoul – Val de Saône va poursuivre les missions engagées ces dernières années et mettre en œuvre de nouveaux projets de développement du territoire :



◆ **Le programme LEADER 2014/2020**

Lauréat de l'appel à projet LEADER, en juillet 2015, et signataire de la convention de mise en œuvre LEADER en août 2017, le Pays Vesoul – Val de Saône dispose d'une enveloppe de 2,63 millions d'euros pour la mise en œuvre de sa stratégie locale de développement.

Dès lors, le GAL du Pays Vesoul – Val de Saône réalise l'accompagnement des maîtres d'ouvrage potentiellement éligibles à la stratégie et aux fonds LEADER en proposant les missions suivantes :

- Accueil, information sur le dispositif : thématiques des fiches, éligibilité des bénéficiaires et des dépenses, etc.,
- Aide/appui technique à l'élaboration du dossier de demande de subvention : demande en vue d'obtenir un accusé de réception et une autorisation de démarrage des travaux, construction des plans de financement, information sur les aides disponibles, constitution du dossier de demande de subvention, etc.,
- Constitution et diffusion d'outils en faveur du porteur de projet (recueil de projets exemplaires, guide des dispositifs d'aides disponibles par thématique).

Il assure également le suivi de la convention et la rédaction des éventuels avenants. A ce titre, une demande d'avenant a été réalisée par le GAL dans le but de modifier les annexes 2 « Eléments financiers » et 6 « Fiches actions du GAL ».

Au 31 décembre 2020, et depuis le lancement de l'animation LEADER, le Comité de Programmation LEADER s'est réuni à 18 reprises, dont 1 au cours de l'année 2020. Contraint par le contexte sanitaire, il a été consulté par écrit à 4 reprises.

Ainsi, 47 porteurs de projets, dont 28 publics et 19 privés, ont été auditionnés pour avis d'opportunité : 74 projets ont reçu un avis favorable, alors qu'1 projet a été rejeté.

Plus globalement, 171 projets ont été portés à la connaissance du GAL :

- 94 n'ont pas abouti : certains sont inéligibles et d'autres sont en attente des suites à donner par le maître d'ouvrage...
- 77 se sont inscrits dans la programmation LEADER ou pourraient l'intégrer, dont 63 ont reçu un accusé de réception, qui autorise le démarrage du projet et fixe la date d'éligibilité des dépenses.

Les thématiques concernées sont : la transition énergétique, le développement économique, l'économie circulaire, le vieillissement de la population, la jeunesse, le lien social, la culture, la qualité urbaine, l'attractivité du territoire et le tourisme.

Au 31 décembre 2020

Types de porteurs de projet	CONTACTS - PROJETS								
	Sans suite / Abandon	Inéligible	Réflexion / en cours	Constit. dde subv / instruction	Constit. dde paiement / instruction	Soldés / transférés	%	Avis	
								Favo- rables	Défavo- rables
Collectivités/ étbl. publics	26	24	24	7	3	20	60,8%	54	1
Associations	12	4	4	2	2	5	17,0%	13	0
Entreprises	8	3	2	2	0	3	10,5%	5	0
Agriculteurs	2	6	0	1	0	0	5,3%	1	0
Particuliers	7	2	1	0	0	1	6,4%	1	0
<b>Sous-total</b>	<b>55</b>	<b>39</b>	<b>31</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>29</b>	<b>100%</b>	<b>74</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL :</b>				<b>171</b>					

En 2021, il conviendra de poursuivre l'animation locale et l'accompagnement des maîtres d'ouvrage notamment pour constituer, puis instruire les dossiers de demande d'aide, en vue de leur sélection et de la programmation des subventions correspondantes.

Il est à noter qu'en 2020, le premier dossier relevant de la mesure 19.2, donc hors ingénierie LEADER, a été soldé.

De même, conscient du retard cumulé pour cette programmation et soucieux de débloquent certains dossiers complexes, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a décidé de proposer le transfert de dossiers LEADER sur des crédits régionaux. Pour le Pays Vesoul – Val de Saône, 28 dossiers ont été transférés pour un montant total de subvention de 424 660.20 €. Les dossiers apparaissent dans le tableau ci-dessus : colonne intitulée « soldés / transférés ».

En outre, les premières pistes de potentiels projets de coopération seront accompagnées, notamment en mobilisant le Comité de Programmation.

De même, la mise en réseau est un volet important du programme, dans cet objectif, il s'agit de participer aux différents événements ou réunions.

En 2020, le Pays s'est impliqué dans deux projets de coopération en lien avec les territoires haut-saônois.

Le premier projet consiste à organiser des représentations théâtrales afin de sensibiliser le grand public et les jeunes aux enjeux écologiques. Ce projet est conduit en coopération avec le GAL des Vosges Comtoises et se traduit par l'organisation de 9 représentations à l'échelle des deux territoires (5 sur le PVVS et 4 sur le PVS). Ces représentations seront destinées à un large public et une représentation sera spécifiquement dédiée aux collégiens du Pays.

En 2020, la compagnie de théâtre a été recrutée et le GAL a travaillé à l'organisation technique et logistique des représentations de son territoire. Soucieux de proposer un maillage territorial de qualité et de faciliter l'accès à la culture pour la population, le Pays a également souhaité organiser un transport gratuit en bus, au départ des bourgs-centres des intercommunalités qui ne pouvaient accueillir des représentations théâtrales, faute de salles adaptées.

Enfin, une collaboration avec les collègues du Pays a été réalisée pour organiser une représentation qui leur serait spécifiquement dédiée.

Ces représentations étaient planifiées du 15 au 24 mai 2020 et ont été reportées à mars 2021, en raison de l'état d'urgence sanitaire.

Le second projet de coopération consiste à organiser un défi « mobilité douce » à l'échelle des Pays Vesoul – Val de Saône et 7 Rivières. Fort d'une édition réussie en septembre 2019, le Pays des 7 Rivières souhaite renouveler cette opération en élargissant le périmètre de l'action.

L'objectif de ce défi est de mobiliser, sur une période définie, les entreprises du territoire et leurs salariés pour les encourager à mettre en place des covoiturages sur leur trajet domicile-travail-domicile. Cette mobilisation débouche ainsi sur des parcours partagés entre salariés d'une même entreprise et d'entreprises différentes.

Pour la mise en œuvre de ce défi, il convient de s'appuyer sur les compétences et les dispositifs technologiques d'un prestataire qui serait chargé du bon déroulement du défi. Le Pays dédierait les moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation de la communication autour de cet événement ainsi qu'à la logistique.

L'opération, initialement planifiée en septembre 2020, a également été reportée à septembre 2021.

Enfin, le 12 novembre 2020, le Conseil Régional, en qualité d'autorité de gestion des fonds européens, a informé les GAL de la mise en place de nouvelles modalités de fin de gestion de la programmation LEADER 2014-2020.

En effet, la Commission Européenne a décidé de prolonger les programmes de développement rural, incluant LEADER, de deux ans.

Ainsi, la fin d'engagement des dossiers LEADER est reportée à 2023, et la fin des paiements à 2025. Un calendrier plus précis sera communiqué par l'autorité de gestion en juin 2021.

Pour financer cette prolongation, une enveloppe complémentaire est prévue, dont les modalités d'attribution seront communiquées en 2021.

#### ◆ La contractualisation avec la Région

En début d'année 2019, le Pays a signé le Contrat de Territoire avec la Région, pour la période de programmation 2018/2020, qui s'inscrit globalement dans une stratégie d'accueil et d'attractivité du territoire.

Pour mémoire, **les crédits régionaux attribués au Pays s'élèvent à 1 917 130 € :**

- ✓ 925 870 € pour le volet urbain,
- ✓ 991 260 € pour le volet rural,

Au cours de l'année 2020, deux projets inscrits au contrat ont été déposés sur la plateforme régionale OLGA, qui concrétise donc leur mise en œuvre :

- ✓ Pôle éducatif à Jussey
- ✓ Maison des services à Vesoul

A ce jour, le projet de médiathèque à Scy-sur-Saône reste à être déposé.

Il est à noter que le plan de relance de la Région prévoit un allongement de la durée du contrat au 31/12/2021.

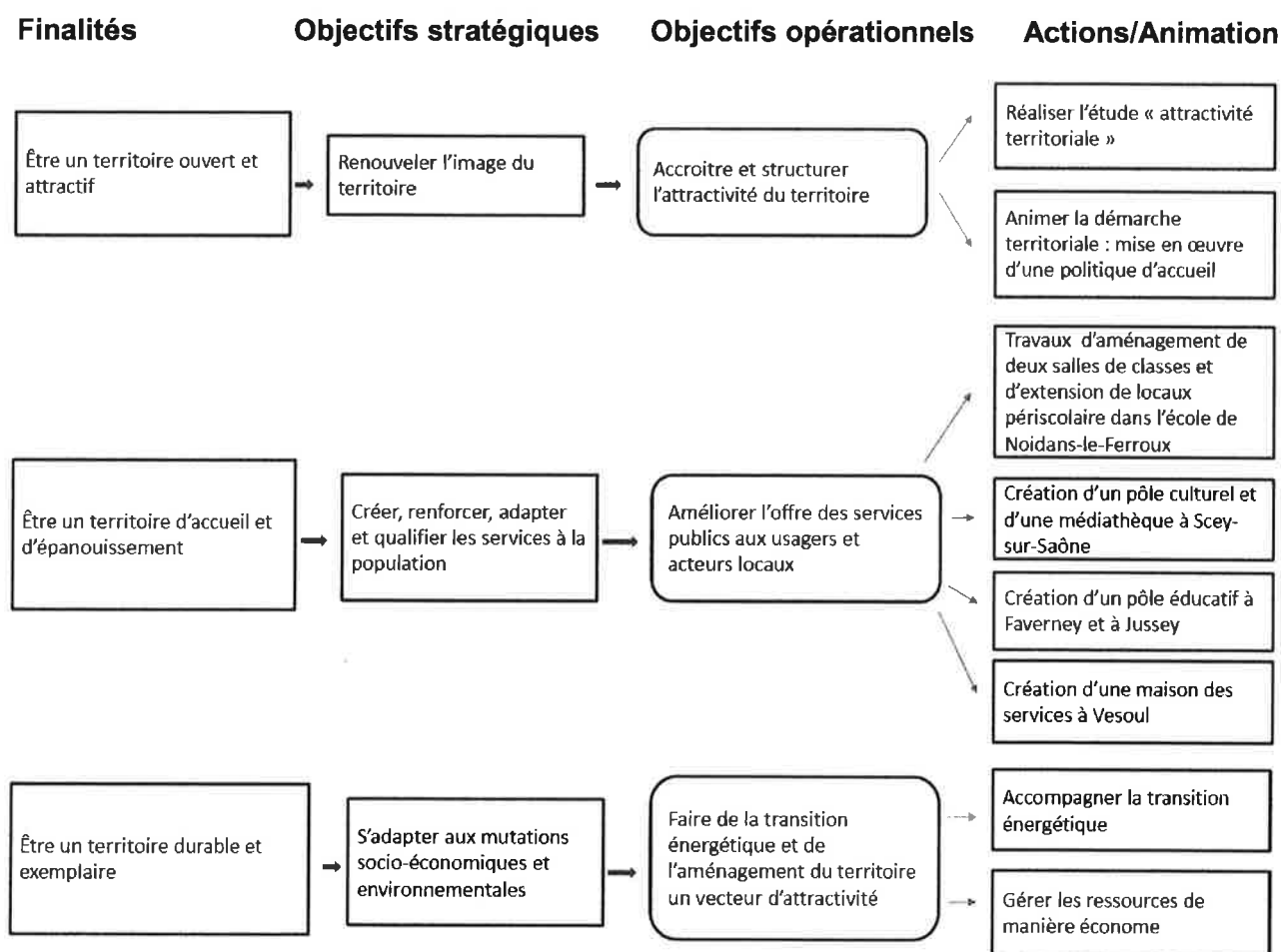
Par ailleurs, le contexte sanitaire a fait évoluer la fin de la période de programmation puisque le mécanisme des appels à projets ouverts par la Région afin de couvrir le financement d'opérations lancées en 2020/2021 a été remplacé par le plan de relance.

Un recensement de projets à inscrire dans ce plan a été effectué par le Pays auprès des EPCI et se sont cinq projets qui ont été déposés auprès de la Région dans ce cadre, aujourd'hui en attente de « sélection » :

- ✓ Restructuration de la cuisine centrale au sein du collège de Jussey
- ✓ Centre de santé à Combeaufontaine
- ✓ Vesoul, cœur de ville partagé
- ✓ Vesoul, agglomération cyclable
- ✓ Réhabilitation de la friche Devaux à Scey-sur-Saône

Un second recensement de projets à inscrire dans le plan de relance sera effectué au début du printemps par le Pays auprès des EPCI.

### Contrat de territoire - Graphe d'objectifs



◆ **Le Plan Climat-Air-Energie Territorial**

En 2019-2020, le Pays a reconduit l'élaboration du Plan Climat-Energie Territorial en y intégrant le volet Air. Il a donc réalisé le diagnostic du territoire pour identifier les secteurs de consommations d'énergie et d'émissions de GES, ainsi qu'un état des lieux des énergies renouvelables.

Dans le même temps, la concertation des élus et des acteurs a été conduite pour identifier les enjeux énergétiques du territoire en vue de la rédaction du plan d'actions du PCAET.

Plusieurs actions intégrées au PCAET ont été menées en 2020 :

- Organisation de l'opération « Osez ! » dans 3 Communes : Jussey, Amance, Favorney. Lors de la journée du 17 octobre, 32 biens à vendre ont été ouverts au public, accueillant une centaine de visiteurs. L'espace Info Energie de Haute-Saône, SOLIHA et Habitat 70 étaient également présents,
- Lancement des balades thermographiques pour sensibiliser le grand public à la rénovation des logements. Le Pays a confié à l'ADERA, par voie de convention de prestation, l'animation de 9 balades thermographiques couvrant l'ensemble des EPCI composants le Pays, sur une durée de 3 ans,
- Pérennisation du dispositif « groupements d'entreprises » qui vise à inciter les professionnels de la rénovation à se regrouper autour d'un pilote pour faciliter les démarches des particuliers et garantir une rénovation optimale des logements. Le Pays a confié à l'ADERA l'animation du dispositif, par voie de convention de prestation, pour une durée de 3 ans,
- Elaboration d'un « défi alimentation » pour sensibiliser le grand public à une alimentation saine et locale. L'animation de cette action est confiée par voie de convention de prestation au CPIE de la Vallée de l'Ognon,
- Poursuite de « la semaine du goûter terroir » dans les centres périscolaires, afin de proposer une fois par mois aux enfants des produits locaux.

D'autres actions en lien avec le PCAET ont été réalisées :

- Suivi et participation au dispositif régional « eSet » qui sensibilise à la thématique de la santé environnement,
- Suivi de l'expérimentation sur les indicateurs de biodiversité menée par Alterre Bourgogne Franche-Comté,
- Suivi des actions du SYTEVOM dans le cadre de la démarche Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG),
- Réflexions sur les modalités de distribution du mémo des écogestes : écriture d'un projet d'intervention en milieu scolaire,
- Réalisation d'un état des lieux de transports à la demande et des nouveaux services de mobilité,
- Accompagnement des communes et EPCI sur leurs projets en lien avec l'énergie et mise en relation avec l'association BF2C pour le « volet chanvre ».
- Construction d'une action de sensibilisation/information pour lutter contre l'ambrosie.
- ... ..

Pour 2021, l'animation du PCAET sur le Pays Vesoul – Val de Saône se décline comme suit :

- ✓ Finalisation de la rédaction du plan d'actions composé de 39 fiches portées par le Pays, mais également par les partenaires : Communes, EPCI, SIED70, SYTEVOM, Chambre d'Agriculture...
  
- ✓ Mise en œuvre et animation d'actions :
  - **Le mémo des éco-gestes** :  
Ce mémo à caractère pédagogique regroupe des informations sur l'énergie et les éco-gestes. Il est à destination d'un public scolaire/périscolaire de 6 à 12 ans. Il est prévu de poursuivre sa distribution lors d'évènements « grand public » organisés par le PVVS et ses partenaires, comme par exemple : salon de l'habitat, balades thermographiques, défi alimentation... Un projet est en cours d'écriture afin d'organiser des animations autour des économies d'énergie dans les écoles. Le Pays interviendrait pendant la classe afin de sensibiliser le jeune public aux éco-gestes, en s'appuyant sur du matériel ludique : débimètre, coupe-veille, jeux de cartes... Le mémo serait offert à chaque élève à la fin de l'intervention. Cette action sera proposée à toutes les écoles primaires du territoire, sur plusieurs années.
  
  - **Les rencontres de l'urbanisme durable – « Osez ! »** :  
Il est envisagé de reconduire une action « Osez ! » en 2021. Pour rappel, ces opérations visent à redynamiser les bourgs centres qui enregistrent un taux de vacance élevé. Les propriétaires de biens mis en vente ouvrent leurs portes sur une journée et une large opération de communication est réalisée pour attirer les visiteurs. En parallèle, des partenaires sont présents pour fournir des informations sur les aides disponibles à la rénovation sur le territoire : espace info-énergie, SOLIHA, EPCI, établissements bancaires...
  
  - **Les « balades thermographiques »** :  
Dans le cadre de la convention de prestation confiée à l'ADERA et soutenue financièrement par l'ADEME, le PVVS prévoit d'organiser 9 opérations de thermographie sur 3 ans. En 2021, 3 projets de rénovations thermiques performantes s'inscriront dans la démarche, sur les communes de Mollans, Mailley-et-Chazelot et Gourgeon. La balade thermo est le support pour sensibiliser le public intéressé à la rénovation énergétique. Les propriétaires et élus des communes concernées seront mobilisés pour organiser ces balades. Un temps est prévu en extérieur pour présenter des clichés thermographiques en situation réelle suivi d'un temps en salle pour analyser les résultats et présenter des solutions. Cette action va permettre d'attirer un nouveau public autour du sujet de la rénovation thermique et aider les participants à découvrir les accompagnements techniques et financiers pour mener à bien leurs projets. L'objectif est d'inciter à la réalisation de projets de rénovation performante globale plutôt que poste par poste.

- **La pérennisation du dispositif « groupements d'entreprises » :**  
Après une phase d'expérimentation qui s'est déroulée sur plus de 3 ans, le Pays pérennise et amplifie l'animation réalisée. C'est l'ADERA qui assure l'animation de cette action, par voie de convention de prestation, soutenue par l'ADEME. En 2021, il s'agira de valider une charte qui précisera les engagements de toutes les entreprises et artisans présents dans le ou les groupements. C'est une étape importante qui précise notamment les procédures à mettre en place entre les différents corps de métiers. Ce travail sera réalisé en collaboration étroite entre l'ADERA et le PVVS. Le bureau syndical sera informé tout au long de l'animation des projets bénéficiaires d'un financement : audit énergétique ou accompagnement de chantier. Il est acté que les publics dits « précaires » sont prioritaires. Enfin, une réflexion sera menée sur les actions de communication à mettre en place. La création d'un logo est envisagée pour que le dispositif soit reconnu facilement. Un travail sera aussi effectué sur les autres supports à diffuser (flyers, affiches etc.) et sur les événements à organiser (visites, formations, salons...).
  
- **La promotion des services de mobilité du territoire :**  
Le PVVS a identifié un manque de lisibilité des offres de mobilités disponibles sur son territoire. Ainsi, un support de communication pour le grand public sera créé et présentera les solutions de mobilité. Cet outil pourra prendre la forme d'une plaquette et d'une version dématérialisée, avec la présentation des informations essentielles pour se déplacer : infrastructures, temps de parcours, communes desservies, plateforme Mobigo, bornes de recharges pour véhicules électriques, service d'autopartage...  
Plus globalement, sur la thématique de la mobilité, il est envisagé d'organiser des réunions, de présenter des retours d'expériences et de réaliser des visites de terrain pour sensibiliser et informer les élus.  
Le Pays suit également la démarche de la Région sur les « bassins de mobilité ».
  
- **Le lancement d'un « défi alimentation » :**  
Un « défi alimentation » va être lancé en 2021. Il consiste à réunir des équipes composées de plusieurs foyers qui se regroupent pour augmenter la part des produits alimentaires locaux et bio dans leur consommation. L'objectif est de faire évoluer le comportement des foyers tout en maintenant le même niveau du budget alimentaire. L'animation de ce projet sera confiée au CPIE de la Vallée de l'Ognon. Le défi sera réalisé sur une période d'un an. Ainsi l'ensemble des saisons sera couvert, afin de sensibiliser à la saisonnalité des produits alimentaires. En plus d'un événement de lancement et d'une clôture, plusieurs ateliers relatifs à l'alimentation seront proposés au fil de l'année pour s'assurer de la dynamique et de la motivation des participants : cuisine, jardinage, cueillette, compostage, visites... La fin de l'année 2020 et le début de 2021 vont permettre de finaliser l'organisation du défi avec la mobilisation des partenaires impliqués (IREPS, ARS, CPAM, Chambre d'Agriculture, les « Incroyables comestibles » ...), de constituer le comité de pilotage, de communiquer sur le projet, de recruter les participants etc.

Ce projet est transversal au CLS animé par le Pays.

- ✓ D'autres actions seront également menées en 2021 :
  - L'accompagnement des communes/EPCI et autres acteurs locaux, qui sollicitent le Pays pour la réalisation de projets en lien avec l'énergie/l'air : rénovation des bâtiments publics/privés, création d'aires de covoiturage et de voies vertes, promotion des mobilités douces...
  - La poursuite des travaux avec l'association BF2C sur la thématique du chanvre et l'accompagnement des collectivités et acteurs locaux intéressés ;
  - Le suivi de l'expérimentation sur les indicateurs de biodiversité menée par Alterre Bourgogne Franche-Comté ;
  - La poursuite de l'opération « la semaine du goûter terroir » ;
  - L'actualisation des réseaux de communication du Pays : Facebook, notes d'information et site internet ;
  - L'organisation de réunions interactives sur les thématiques de la transition énergétique/mobilité... à destination des élus et la diffusion d'une lettre d'information trimestrielle auprès des communes, EPCI, acteurs de la transition et grand public...
  - La poursuite des campagnes de détection du radon transversales au CLS ;
  - L'organisation et l'animation d'une action de sensibilisation/information sur la plante « ambrosie », allergène et invasive ;
  - La participation au COPIL du projet eSet pour sensibiliser à la santé environnement, en lien avec le CLS ;
  - La participation à des formations, la veille et l'enrichissement des compétences : formations, webinaires, recherches documentaires, capitalisation d'expériences, réunions du RRR, PRAT...
  - Le suivi de la démarche PCAET dit « obligé » de la Communauté d'Agglomération de Vesoul et de sa labellisation au programme Cit'ergie,
  - Appui aux porteurs de projets,
  - Candidature aux appels à projets et suivi...

#### ◆ Le Contrat de Transition Ecologique

En juillet 2019, le Pays a été lauréat de l'appel à projet ministériel « Contrat de transition écologique » (CTE) autour de trois orientations stratégiques :

- ✓ « faire de la biodiversité un enjeu pour le développement du territoire en mettant en place une stratégie de préservation et de valorisation » ;
- ✓ « faire de la production locale et durable un nouveau levier de développement économique et social en visant une diminution de l'empreinte carbone grâce aux circuits courts, notamment » ;
- ✓ « favoriser les mobilités adaptées aux besoins et ambitions de la transition écologique ».

18 fiches actions portées par des structures publiques et privées sont inscrites dans ce contrat tels que la restauration de l'annexe aquatique de Scey-sur-Saône, la création d'un pôle de ressource apicole, la création d'une station GNV sur le territoire de la CAV, ...

L'objectif étant de suivre les projets et d'en identifier de nouveaux.



◆ **La démarche « Ateliers des territoires »**

Le Pays a candidaté à la session 2019-2020 des « Ateliers des territoires » lancée par l'Etat, ayant pour objectif « d'amplifier la transition écologique ». Le PVVS est lauréat de cet appel à candidature au côté du PETR Maconnais Sud Bourgogne.

Après un remaniement du calendrier 2020 en raison du contexte sanitaire, 3 ateliers seront organisés en 2021 à destination des élus et des acteurs du territoire. Le premier atelier permettra aux participants de découvrir le territoire sous l'angle de la transition écologique : un premier temps sera consacré à la présentation de projets s'inscrivant dans le développement durable et aux témoignages de divers acteurs. Dans un second temps, les participants débiteront la réflexion sur les actions futures à engager en mobilisant les éléments vus précédemment. Les ateliers 2 et 3 seront dédiés à l'élaboration collective d'une feuille de route qui définira à moyen et long terme l'avenir du Pays Vesoul – Val de Saône. Durant ces moments, les participants devront capitaliser sur leurs observations faites en atelier 1. La finalité de la démarche est de faire émerger des projets qui contribuent au développement durable du territoire, et pensés par l'ensemble des acteurs.

◆ **La stratégie d'attractivité territoriale**

Elle repose sur le Contrat de Territoire signé entre la Région Bourgogne – Franche-Comté, le Pays Vesoul – Val de Saône et la Communauté d'Agglomération de Vesoul. Cette stratégie reprend les quatre axes stratégiques de la Région pour la thématique accueil et attractivité :

1. Construction d'une offre globale d'accueil ;
2. Mobilisation et sensibilisation des acteurs du territoire par le « développement de la culture de l'accueil » ;
3. Accompagnement des porteurs de projets ;
4. Prospection des porteurs de projets et promotion des offres qualifiées.

En partant de ces principes, le Pays Vesoul – Val de Saône a réalisé une étude sur l'attractivité de son territoire. Le bureau d'études SCET (Services Conseil Expertises Territoires) a mené ce travail dont les conclusions ont été rendues en novembre 2019. Le résultat est une feuille de route coconstruite avec les acteurs locaux qui décline 20 fiches actions à mettre en œuvre pour renforcer l'attractivité du territoire.

En 2020, le Pays Vesoul – Val de Saône a engagé la réalisation de deux premières actions dont l'animation est confiée à France Active Franche-Comté/Générateur BFC sur les thématiques suivantes :

- ✓ Les nouveaux arrivants :  
Dans un premier temps, il s'agit d'organiser début 2021, via les communes, un recensement des personnes/ménages qui ont emménagé sur le territoire il y a moins de 2 ans. Ces nouveaux habitants partageront, soit à l'occasion d'un évènement, soit dans un format dématérialisé, leurs impressions, vécus et vont ainsi permettre d'identifier les manques et les opportunités sur le territoire. Ensuite, d'autres ateliers et réunions seront organisés pour travailler sur des pistes d'actions concrètes à mettre en place pour répondre aux enjeux précédemment identifiés. Les actions les plus pertinentes seront priorisées puis soutenues pour que leur réalisation devienne concrète.
  
- ✓ Les jeunes :  
L'objectif est de mobiliser des jeunes engagés sur leur territoire pour qu'ils contribuent eux même à l'attractivité du Pays. Ils seront d'abord sollicités via un questionnaire en ligne où il leur sera demandé d'identifier les domaines les plus pertinents pour organiser un projet. Ce questionnaire sera diffusé avec l'aide des partenaires de l'action (MRJC, Mission Locale, Fol 70, EPCI...). Une fois le ou les domaines sélectionnés, un appel à idées sera lancé et chacun pourra proposer une idée de projet dynamique et attractif. Des événements collectifs conviviaux sous formes d'ateliers seront ensuite organisés pour sélectionner et prioriser les meilleures idées selon tous les participants. L'action ou les actions les plus plébiscitées seront soutenues pour une mise en œuvre effective.

#### ◆ Le Schéma de Cohérence Territorial

La poursuite de la réalisation du SCoT à l'échelle du Pays Vesoul – Val de Saône se décline comme suit :

- ✓ suivi et coordination des bureaux d'études qui participent à l'actualisation de l'analyse de la consommation de l'espace, à la rédaction du volet réglementaire du Schéma (DOO), et à l'évaluation environnementale,
- ✓ pilotage de la « co-construction » et de l'association avec les partenaires institutionnels et l'ensemble des acteurs locaux, en vue d'une part de la prise en compte des observations émises dans le cadre du travail collaboratif mené avec les services de l'Etat, la Chambre d'Agriculture, la DREAL et d'autre part en vue d'une mise en compatibilité du SCoT avec le SRADDET, en lien avec les services de la Région,
- ✓ évolution à apporter à la version du DOO présentée en mai 2019 et poursuite de la rédaction des pièces constitutives du dossier du SCoT (rapport de présentation, PADD) en vue de son arrêt, actions de communication auprès des élus,
- ✓ organisation et pilotage de la concertation autour du projet du SCoT à destination du grand public,
- ✓ organisation et pilotage de la phase de consultation du projet du SCoT arrêté, par les Personnes Publiques Associées, l'Autorité Environnementale, ... et organisation de l'enquête publique,
- ✓ évolution à apporter au dossier avant son approbation,

- ✓ veille, enrichissement des connaissances et compétences,
- ✓ participation aux démarches d'élaboration ou de mise en œuvre de documents, d'outils de rang supérieur et/ou en association avec le Pays : mise en application du SRADDET, création d'un MOS régional, atlas des zones d'activités économiques,...
- ✓ animation de l'InterSCOT,
- ✓ instruction des dossiers CDAC, des dossiers de demande de dérogation et des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

◆ **La stratégie Santé**

La stratégie santé s'articule autour de 3 axes :

1. L'accompagnement des professionnels de santé et la structuration de l'offre de soins de proximité,
  2. La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions du Contrat Local de Santé,
  3. Le soutien du Pays Vesoul-Val de Saône à l'ARS dans le cadre de la crise sanitaire liée à la covid-19.
- 
1. L'accompagnement des professionnels de santé et la structuration de l'offre de soins de proximité

✓ **Accompagner les professionnels de santé**

Tout d'abord, la stratégie a pour ambition d'apporter un accompagnement aux professionnels de santé désireux de s'installer sur le territoire. Ainsi, le Pays propose un accompagnement personnalisé aux professionnels afin de faciliter leurs démarches d'installation et personnelles : démarches administratives, recherche de local professionnel, recherche d'un emploi pour la/le conjoint(e), recherche de logement, scolarisation des enfants, etc.

Depuis 2015, 11 professionnels de santé ont été accompagnés dans leur projet et 3 se sont installés sur le territoire : un chirurgien-dentiste et une psychomotricienne à Saulx, un psychiatre à Vesoul.

Début 2021, 3 professionnels sont accompagnés par le Pays : une orthophoniste, un dentiste, une interne en dernière année de médecine ainsi qu'une stagiaire en diététique. Le Pays a également été sollicité afin de fournir une aide à 8 étudiants en psychologie dans leur recherche de stage, dont le contact a été établi à l'occasion de l'Educ'tour 2021.

Le Pays s'attache à faire connaître cette stratégie d'accompagnement et à soutenir les professionnels de santé exerçant sur le territoire pour renforcer l'offre locale.

Le Pays participe aussi aux réunions de structuration de la CPTS de Vesoul, assure un suivi du projet et reste à disposition des professionnels de santé.

Ce projet sera à intégrer au nouveau CLS, en articulation avec la thématique « démographie médicale et organisation des soins ».

✓ **Accompagner les projets de santé et maisons de santé**

Dans le cadre de sa mission Santé, le Pays impulse et accompagne les réflexions de regroupements pluridisciplinaire de professionnels de santé afin de répondre à la demande des professionnels de se regrouper, de structurer une offre en fonction des besoins de la population et qui soit également attractive pour les jeunes praticiens :

- Suivi des projets de santé à : Combeaufontaine, Scey-sur-Saône et Vesoul - secteur gare,
- Suivi du projet de regroupements de professionnels et de création de cabinets médicaux à Port-sur-Saône,
- Veille des projets de santé du territoire :
  - Projets de maison de santé ou de regroupements de professionnels en réflexion, notamment à : Jussey et Noroy-le-Bourg,
  - Actions et projets mis en place au sein des maisons de santé et des regroupements de professionnels déjà structurés, notamment à : Saulx, Noidans-le-Ferroux, Port-sur-Saône.

✓ Agir sur la promotion et l'attractivité du territoire

Ce volet de la stratégie santé du Pays est primordial car il est un préalable à toute action d'accompagnement à l'installation de professionnels de santé.

Ainsi, lors d'évènements locaux, régionaux ou nationaux, le Pays s'attache à être présent et représenter le territoire, ses actions en faveur de la démographie médicale et ses opportunités d'installation.

En 2020, suite à la sollicitation de la Région Bourgogne-Franche-Comté qui participait au Salon de l'Emigration d'Utrecht, et suite à l'organisation deux sessions d'accueil en 2018 et 2019, le Pays a œuvré pour proposer une 3<sup>ème</sup> session d'accueil initialement prévue du 8 au 10 octobre 2020.

Les participants et les partenaires avaient répondu présents mais en raison du contexte sanitaire, il a été décidé de reporter la session en 2021.

## 2. Mise en œuvre, suivi et évaluation du Contrat Local de Santé

✓ Educ'tour

Elaboration du livret bilan « Educ'tour 2020 ». 180 participants : 96 étudiants et 84 acteurs locaux dont 45 professionnels de la santé et du social.

Préparation de l'Educ'tour 2021 en partenariat avec les Pays Graylois, des Vosges Saônoises, l'ASEPT/MSA et l'ARS. Fin 2020, il a été décidé que l'Educ'tour se déroulerait sous un format dématérialisé. 115 participants : 99 étudiants, 7 formateurs, 3 chargées de missions des Pays et une animatrice de l'ASEPT. 5 représentants de la Fémasco, de la MDA, un médecin généraliste et une infirmière libérale se sont joints aux Comités des Sages devant lesquels les étudiants ont présenté leur projet.

En 2021, il s'agira de préparer l'édition 2022 : mobilisation des partenaires et des professionnels de santé et organisation logistique de l'évènement.

✓ Sensibiliser les particuliers aux risques liés au radon dans le Pays

=> Organisation d'une première campagne de dépistage du radon sur 2019-2020 via la distribution de kits gratuits et en proposant un accompagnement avec les partenaires de la démarche pluraliste de la Région BFC :

- 82 kits distribués, 61 dosimètres retournés et analysés lors de la phase 1 sur le Pays,
- Travaux d'analyses, traitement des questionnaires portant sur la caractérisation des habitations et bilan de la campagne en cours de finalisation,

- Un diagnostic « in situ » réalisé par le Cerema chez un particulier dont le taux de radon était près de 4 fois supérieur au seuil, 4 autres participants suivis ou accompagnés par les experts.

=> Lancement de la phase 2 : communication de la campagne auprès de 2 communes : Jussey et Favorney via la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres. Suivi de 31 participants et leur dosimètre.

=> Préparation et lancement de la 2ème campagne 2020-2021 auprès de 24 communes du territoire ciblées, parmi lesquelles :

- 21 sont classées en « zone 1 », c'est-à-dire que le potentiel radon y est a priori faible mais pour autant des mesures supérieures au niveau de référence de 300 Bq/m<sup>3</sup> ont déjà été mesurées dans les ERP soumis à la surveillance du radon ou dans des habitations ayant bénéficié d'une mesure par le passé.
- 3 communes classées en « zone 2 » indiquant que le potentiel radon y est faible mais que la présence de facteurs géologiques particuliers peut faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.

La diffusion de la campagne est menée en partenariat avec les collectivités. Un courrier d'information pour présenter la démarche et les solliciter pour la diffusion de l'information leur ont été transmis. Une distribution des flyers dans les boîtes aux lettres des foyers a été organisée dès le mois de novembre.

125 kits radon de la Direction Générale de la Santé ont été distribués en décembre 2020. Une commande de 200 kits supplémentaires a été faite début janvier 2021 auprès de la société Algade.

- ✓ Sensibiliser et promouvoir aux dépistages organisés des cancers : une fiche action a été intégrée au CLS par avenant en 2018 afin de valoriser et de promouvoir les actions de sensibilisation au dépistage des cancers du sein et colorectal, mises en place sur le territoire.
- ✓ Les actions santé en lien avec le CLS : E-SET, Pass' Santé Jeunes, Addictions en milieux sportifs, Projet « Responsabilité populationnelle » du GH70.
- ✓ La co-écriture d'un projet sur l'alimentation : « défi aliment'action », en lien avec le PCAET comme décrit ci-dessus et avec le CLS sur les thématiques de : la nutrition avec un atelier animé par une diététicienne, l'activité physique, la mise en réseau de partenaires de la santé : ARS, CPAM, IREPS, ...

- ✓ En 2020, la chargée de mission a enclenché les travaux d'élaboration du 3<sup>ème</sup> CLS.

La concertation et la construction du nouveau CLS ont débuté fin 2019. Les ateliers de concertation réunissant les acteurs de la santé : professionnels de la santé et du social, structures et établissements médico-sociaux, institutionnels et élus se sont déroulés fin 2019 et début 2020. Au total, 153 participants sur les 5 ateliers.

Les ateliers « prévention » (87 participants) et « santé-environnement » (46 participants) ont été mutualisés avec les Pays Graylois et des Vosges Saônoises en vue de créer un socle commun aux 3 prochains CLS, auquel s'ajouteront des actions propres à chaque territoire.

L'atelier « démographie médicale et organisation des soins » (22 participants sur le PVVS) a été organisé sur chaque Pays réunissant les professionnels de santé du territoire.

Suite aux ateliers de concertations, des comptes-rendus et synthèses ont été réalisés par les Pays, l'ARS et l'IREPS, permettant également de travailler sur l'identification des axes prioritaires du futur CLS.

En raison du contexte et de la mobilisation des acteurs de la santé sur la gestion de la crise sanitaire, le calendrier d'élaboration du futur CLS a été modifié : la rédaction des fiches action et la signature initialement prévues pour le printemps 2020 ont été reportées au 2<sup>nd</sup> semestre 2021.

Une réunion entre le Pays et l'ARS a eu lieu le 15 décembre 2020 afin de définir la méthodologie, la gouvernance et le calendrier de l'élaboration du CLS.

Il se déclinera en 3 grandes thématiques : la démographie médicale, la prévention et la santé environnement.

Les axes prioritaires sont encore à définir, parmi lesquels : l'accompagnement des professionnels et étudiants en santé, la prévention et l'accès aux soins des publics précaires et vulnérables, la nutrition et le sport santé, la qualité de l'air (radon, ambroisie) ;

La mise en œuvre du CLS se déclinera au travers d'une vingtaine de fiches action.

### 3. Soutien du Pays Vesoul-Val de Saône à l'ARS dans le cadre de la crise sanitaire liée à la covid-19

#### ✓ Cellule de suivi départementale – printemps 2020

Suite à la levée du confinement en date du 11 mai 2020, une stratégie sanitaire de déconfinement visant à contenir la propagation du virus, éviter une reprise épidémique et un phénomène de deuxième vague. Dans le cas de cette stratégie, l'ARS a construit une **cellule de suivi départementale des personnes isolées** (cas confirmés – cas contacts) ayant nécessité la mobilisation de ressources humaines 7 jours / 7jours sur une amplitude horaire de 8h à 18h (dans le fonctionnement maximal de la cellule).

Aussi, la chargée de mission santé a été sollicitée sur un poste de téléopérateur dont les missions étaient les suivantes :

- suivi quotidien par téléphone des personnes isolées pour s'assurer que ces dernières respectaient les consignes d'isolement et ne rencontraient pas de difficultés susceptibles de remettre en cause leurs isolements,
- en cas de difficulté rencontrée par la personne isolée, qualification du besoin ensuite communiqué à la cellule d'appui territorial.

La cellule de suivi départementale s'est installée au SDIS de Vesoul.

La chargée de mission du PVVS y a participé sur la période du 26 mai au 12 juin sur 5 demi-journées. La cellule de suivi a été délocalisée à Besançon à partir de mi-juin, dont la gestion a été confiée à un prestataire à la rentrée 2020.

#### ✓ Opérations dépistage covid-19 – été 2020

Dans le but d'éviter une nouvelle vague de contamination, l'ARS a organisé en partenariat avec les acteurs locaux des opérations « consultation/dépistage » de masse afin de repérer les personnes malades et leur proposer un accompagnement durant l'isolement nécessaire. Plusieurs opérations à destination des publics précaires dans un premier temps ont été menées sur le département : zone rurale (Jussey), QPV et Gens du voyages (Lure), puis plus largement à destination du grand public.

La chargée de mission a participé à certaines de ces opérations :

- mardi 7 Juillet 2020 entre 9h00 et 12h30 à Jussey : opération dépistage ouverte à l'ensemble de la population avec diffusion de l'information sur le marché,
- jeudi 10 septembre entre 9h30 et 18h00 à Vesoul : quartier Montmarin,
- mercredi 16 septembre à Lure, en renfort sur l'opération du Pays des Vosges Saônoises,
- jeudi 1er octobre entre 8h00 et 13h00 à Vesoul avec diffusion de l'information sur le marché.

Ces demi-journées ou journées d'information, de consultation et de dépistage de la Covid-19 étaient gratuites et sans rendez-vous.

L'objectif était de rappeler l'importance des gestes barrières et plus généralement les précautions à prendre dans la vie quotidienne. Par ailleurs, en cas de doute, un accompagnement était proposé pour bénéficier d'une consultation médicale.

✓ Actions « Covid-19 et communication »

En plus des opérations de dépistage, le Pays a également été associé aux actions de prévention de la Covid-19 menées par l'IREPS à la demande de l'ARS à la rentrée 2020, afin d'améliorer la mise en place des gestes protecteurs auprès de publics ciblés : populations précaires, fédérations sportives, gendarmerie et police, restaurateurs et grand public.

Le projet en construction prévoit une première phase d'entretiens permettant d'identifier les contextes et contraintes à l'adoption de ces gestes protecteurs et une deuxième phase consacrée à la proposition d'outils et de solutions d'amélioration.

En 2021, le Pays se fait le relai des informations à diffuser : campagne de communication, webinaires et sessions participatives. Il pourra aussi être sollicité pour apporter une aide sur les centres de vaccination.

La crise sanitaire et ses effets/conséquences constitueront une thématique à intégrer et à traiter au travers du CLS.

◆ **Le pôle ADS**

Le service ADS fonctionne depuis cinq ans :

- ✓ Année 2015/2016 : 131 actes déposés par 14 communes,
- ✓ Année 2016/2017 : 145 actes déposés par 17 communes,
- ✓ Année 2017/2018 : 231 actes déposés,
- ✓ Année 2018/2019 : 189 actes déposés,
- ✓ Année 2019/2020 : 143 actes déposés.

Pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, le montant des dépenses à facturer par le Pays sur l'année s'élève à 24 670 €.

Il est rappelé que lors de la séance du comité syndical du 24 octobre 2017, les membres convenaient qu'une partie d'autofinancement du Pays soit affectée sur la mission ADS, afin de maintenir un coût unitaire d'acte raisonnable.

En 2020, au vu du nombre d'actes déposés et des moyens humains dédié à l'instruction des autorisations d'urbanisme, le coût est supporté intégralement via la facturation aux communes adhérentes.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, 133 actes ont été déposés auprès du service ADS, à noter la caducité des POS sur 5 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

◆ **La revitalisation des bourgs-centres**

Au cours de l'année 2015, le Pays s'était positionné dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Franche-Comté, afin d'expérimenter une démarche globale de revitalisation des bourgs-centres, de manière concertée par plusieurs acteurs/partenaires.

Quatre conventions de financement sont signées : communes de Saulx, Jussey, Scey-sur-Saône et Favorney/Amance.

Le Pays poursuit l'accompagnement des lauréats dans la mise en œuvre de la démarche, en tant qu'interface/relais auprès de la Région et participe au suivi du dispositif.

Il est rappelé que la convention de financement de revitalisation des bourg-centres, d'une durée de trois ans, attribuée à chaque commune, une aide financière à hauteur de 750 000 € pour la réalisation des projets inscrits.

A noter que le plan de relance de la Région prévoit un allongement de la durée des conventions au 31/12/2021.

◆ **D'autres missions et animations seront poursuivies ou initiées :**

- ✓ L'élaboration du contrat de relance et de transition écologique en lien avec les EPCI et les partenaires,
- ✓ Le suivi du dispositif « petites villes de demain »,
- ✓ La candidature du Pays à des appels à projets,
- ✓ Le suivi des schémas nationaux, régionaux et départementaux... pouvant faire évoluer les missions du Pays,
- ✓ L'animation du Conseil de développement,
- ✓ Le suivi et/ou la mise en œuvre d'études thématiques...
- ✓ ...



### 3.- Les perspectives budgétaires

#### ◆ Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont consacrées :

- aux charges courantes de la structure,
- aux dépenses de personnel,
- à la réalisation des missions du Pays : animation, études, prestations...

Comme cela a été présenté ci-dessus, le financement prévisionnel des postes du Pays est estimé à 55% pour l'année 2021.

Comme évoqué fin 2019/début 2020, la création d'un fonds de la transition énergétique et écologique, afin de redistribuer sous forme de subventions, l'excédent du dispositif CEE-TEPCV ainsi collecté n'est pas autorisée par les statuts du Pays.

Ainsi, cet excédent va servir à l'autofinancement d'opérations d'animation territoriale menées par le Pays au bénéfice de ses EPCI, communes et tout autre public cible dans les champs investis : transition écologique et énergétique, mobilité, urbanisme durable, santé...

Si le Pays souhaite entreprendre et poursuivre les missions énoncées, il doit amplifier ses effectifs tout en veillant à maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement.

La recherche de subventions reste un enjeu majeur de la stratégie financière du Pays.

Les recettes ont été estimées sur la base des partenariats financiers énumérés plus haut, qui évoluent d'une année à l'autre selon la nature des projets réalisés et les subventions obtenues. Il est rappelé que l'animation globale du programme LEADER est soutenue à 80% et que la gestion du pôle ADS est financée pour partie par les communes adhérentes avec une participation à l'acte, évolutive selon les années.

En matière de temps de travail, les dispositions applicables au personnel du Syndicat Mixte du Pays Vesoul-Val de Saône figurent dans le protocole d'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail approuvé par le comité syndical en date du 23 avril 2012.

En matière d'avantage en nature, le personnel du Syndicat Mixte du Pays Vesoul-Val de Saône bénéficie, d'une participation financière individuelle mensuelle de 10 €, au titre de la garantie prévoyance maintien de salaire labélisée et de 15 € au titre de la mutuelle santé.

En matière d'action sociale, le Pays est adhérent au CNAS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La cotisation annuelle à la charge du Pays pour 2021 s'élève à 1 484 € et le montant des prestations dont les agents ont pu bénéficier tout au long de l'année 2020 est de 1 925 €.

#### ◆ Investissement

Les crédits inscrits en section d'investissement sont principalement dédiés à la réalisation des études SCoT.

Le coût prévisionnel était estimé à 274 590 € HT, financés à hauteur de 198 630 € : appel à projet SCoT ruraux, CCI de Haute-Saône, Région de Franche-Comté, Europe et ADEME, ainsi que l'ARS, soit 72% de la dépense HT.

Le reste à charge du Pays est de l'ordre de 123 890 € TTC, 38% du coût total TTC des études. Il est rappelé que ces études couvrent toute la période de réalisation du SCoT à savoir à minima sur la période 2013-2021.

Pour mémoire, le poste d'ingénierie dédié au SCoT sur la période 2013/2020 représente un coût s'élevant à 345 155 €, financé à hauteur de 149 950 €, soit près de 44%.

Chaque année des crédits sont inscrits en vue du renouvellement du matériel informatique et du mobilier.

### **5.- Le choix des orientations budgétaires 2021**

Au regard des éléments d'ordres budgétaires et financiers énoncés tout au long de ce débat et conformément aux discussions des membres du bureau réunis en séance le 21 janvier dernier, qui souhaitent que le Pays participe à l'effort collectif de soutien des EPCI à l'économie locale dans le contexte de la crise sanitaire, il est proposé pour de l'année 2021 de :

- **Réduire, à titre exceptionnel, de moitié le montant de la cotisation du Pays, soit 1.70 € par habitant,**
- **D'affecter les fonds propres** du Pays à l'équilibre de son budget.